

NATIONS UNIES

A S S E M B L E E G E N E R A L E

I take same a second



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.963
27 octobre 1958
FRANCAIS

Treizième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York, le lundi 27 octobre 1958, à 10 h. 30.

The first of the second of the

and the first of the first series have been been been been about the

Président :

M. URQUIA

(Salvador)

1.4.4

1. Question du désarmement Spoint 64 de l'ordre du jour (suite)

Fig. 4 Companies million of the Companies of the property of the Companies of the Companies

AND WILLIAM COLORS OF THE WAR BUILDING BUILDING BUILDING

- 2. Cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène /point 70 de l'ordre du jour/ (suite)
 - 3. Réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France et utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés /point 72 de l'ordre du jour/ (suite)

The Control of the Co

■ The second of the second

Note: Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.963.

Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

58-25093

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. GUSTAVO GUERRERO

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : C'est avec un profond regret que j'accomplis le pénible devoir d'informer la Commission du décès d'un diplomate illustre, d'un juriste, d'une personnalité internationale du Salvador, survenu il y a quelques jours à La Haye où il occupait la fonction éminente de juge à la Cour internationale de Justice. C'est le Dr Gustavo Guerrero dont la vie tout entière a été consacrée avec un dévouement exemplaire au service de la justic et du droit. Ses efforts en faveur de la paix internationale sont connus dans le monde entier et se trouvent résumés dans un certain nombre d'ouvrages qui ont été publiés, en particulier dans le livre intitulé "L'ordre international", dans lequel, d'une manière très experte, il a traité des grands problèmes de la réorganisation de la communauté internationale qui se sont posés à l'issue de la deuxième guerre mondiale.

M. Gustavo Guerrero a occupé non seulement les postes politiques les plus élevés, a exercé les fonctions diplomatiques les plus hautes dans son pays - il a notamment été Ministre des affaires étrangères du Salvador et Ambassadeur de son pays en France et dans d'autres pays d'Europe - mais encore, avec une haute compétence et une grande dignité, a accompli d'importantes fonctions internationales.

M. Guerrero a présidé en 1929 la dixième session de l'Assemblée générale de l Société des Nations. Il fut Président de la Cour permanente de Justice internationale de La Haye de 1937 à 1946 et Président de la Cour internationale de Justice de 1946 à 1949. C'est ainsi que M. Guerrero fut à la fois le dernier Président de l'ancienne Cour et le premier Président de la Cour internationale actuelle qui a son siège à La Haye.

C'est pourquoi, exerçant en cette triste circonstance le douloureux privilège d'exprimer le sentiment de mes collègues en ma qualité de Président de la Première Commission, vous me permettrez d'adresser nos condoléances au Gouvernemen et au peuple du Salvador. Je demande aux membres de la Première Commission de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire de ce juge éminent de la Cour internationale de Justice, M. Guerrero.

Les représentants, debout, observent le silence.

POINTS 64, 70 et 72 DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. QUESTION DU DESANTMENT (suite)
- 2. CESSATION DES ESCRES D'AVMES ATOMICONS DE D'ARMES A L'HYDROGENE (suite)
- 3. REDUCTION DE LO A 15 POUR LOO DES PUDGES MENTRAIRES DE L'URSS, DES ETATS-UNIS, DU ROYAU POUNT PO DE LA PRADUE ET MUNTARE CON D'ATTE PARME DES SOMMES ECONOMISMES POUR LA ASSISTANCE LUX FAIR ARRESTERAPPIS (suite)

M. BOUTA (Vengue) (interprotection of learnage): Apprenant par votre entremise le décès soudain de M. Guerrare, decisée international et diplomate de grande classe qui, dans la decirité partie de se vie, occupa de poste le plus élevé de la magistrature internationale de la magistrature de semantionale de la magistrature de la magistrature de la magistrature de semantionale de la magistrature de la

Nous voici maintement parvenus à la dernière étape de la discussion générale de cotte question si imporçante du désarmerent qui constitue indubitablement l'un des problèmes internationaux les plus importants de l'heure. En intervenant dans ce débat, la délégation de l'Uruguay voudrait réaffirmer sa rol et son espérance dans les destinées des Nations Unies dont les buts répondent tent à nos voeux inspirés de l'amour de la paix et du respect du droit et de la justice. Nous voudrions que la treizième session de l'Assemblée générale marque à cet égard un tournant décisif et que les décisions que prendra cette Commission répondent pleinement à l'attente de l'humanité. Tels sont les voeux sincères que nous formulons. Nous souhaitons vivement que la route que nous parcourons conduise à la fin que notre pays a tant souhaitée pour l'humanité. Je me permets à ce propos de rappeler que déjà en 1907. alors que se tenait à La Haya la druxième Conférence internationale de la paix. un homme d'Etat qui occupe une grande place dans l'histoire de mon pays, José Batlle y Ordonez, définissait comme suit la position de l'Uruguay aux nations réunies à La Haye :""Puisque tant d'alliances ont été conclues pour imposer l'arbitraire, ne pourrions-nous en forgor une pour imposer la justice?".

Paraphrasant sa possole, pous dirons à notre tour que nous souhaiterions que les Nations Unies constituent l'alliance des peuples du monde pour imposer la justice et éliminer la guerre en tant qu'instrument de réglement des différends entre les nations, en utilisant la Charte pour y rechercher les mesures qu'il convient d'adopter pour trouver une solution au problème qui nous préoccupe.

N'oublions pas que nous appartenons à une génération qui, à deux reprises, a eu le malheur de voir éclater la guerre entre les nations, guerre dont les conséquences sociales et économiques profondes se sont fait sentir dans le monde entier.

En participant à cette angoissante discussion, la délégation de l'Uruguay assume une part de la responsabilité compune à tous les Membres des Nations Unies, puisque les principes de la Charte guident notre action commune, qui tend à limiter le recours à la force à la légalité le plus stricte et à empêcher son emploi de mettre en péril la paix et la sécurité collective. A notre avis, en observant strictement les principes de la Charte, on ne s'en tient pas à une conception purement statique. Il s'agit aussi d'un processus dynamique, car il faut servir l'idéal de la paix en luttant sans relâche en son nom au sein de notre Organisation, afin que les principes sur lesquels repose notre communauté de nations, la plus grande, la plus universelle que le monde ait connue, deviennent chaque jour mieux connus, mieux appliqués dans la vie des peuples, et afin qu'ils guident la conduite des chefs politiques que nous représentons.

La signification véritable de notre débat sur le désarmement, dont l'Assemblée générale s'occupe depuis sa première session en 1946, ne peut être cherchée ailleurs. C'est à l'Assemblée générale, en effet, qu'il incombe de mettre au point les principes à suivre en la matière et de prévenir et d'éviter tout risque de conflit armé, en réduisant à des limites strictes et équitables aussi bien les effectifs que le potentiel des forces armées, afin de protéger l'humanité contre les horreurs des conflagrations à venir.

Comme l'avait dit le Président Roosevelt dans l'exposé de sa doctrine sur les quatre libertés, la libération de la crainte signifie en termes universels la réduction des armements jusqu'au point où aucun pays ne soit en mesure dans l'avenir de commettre une agression.

Tout plan de désarmement doit avoir pour but essentiel d'éliminer toute possibilité d'agression. Nous avons suivi avec un profond intérêt les discours prononcés en cette Commission par d'éminentes personnalités sur la question du désarmement, déclarations qui ont prouvé sans doute possible l'influence de la conscience universelle qui exige que le désarmement soit la condition indispensable pour que, dans le monde actuel, les hommes puissent poursuivre leur marche ascendante vers un avenir meilleur. Les orateurs qui m'ont précédé

ont confirmé la mise au point qu'avait faite le représentant du Venezuela en soulignant les points de vue communs de toutes les délégations : l'espoir que le monde pourra continuer de vivre en paix; la nécessité de freiner la course aux armements et d'éliminer complètement l'arme atomique et les armes de destruction massives.

Après que l'Union des Républiques socialistes soviétiques eût suspendu ses essais nucléaires le 31 mars, même si cette décision semble ne pas avoir été suivie d'effets, comme l'a montré de façon autorisée le représentant de la France, M. Jules Moch, dans son discours du 22 octobre, en nous signalant qu'au cours des derniers jours, et surtout depuis le 20 septembre dernier, toute une série d'explosions nucléaires — au moins une dizaine — s'étaient produites en Union soviétique, ce qui, à son avis, constituait une série d'explosions d'une densité inconnue jusqu'alors, il convient de faire observer que par la suite, les Gouvernements des deux autres grandes Puissances atomiques, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, ont invité l'Union soviétique à participer à la Conférence des experts à Genève pour étudier les méthodes possibles de contrôle de l'interdiction des essais et de vérification des violations.

M. Lodge a fait savoir à cette Commission que les Etats-Unis d'Amérique ont accepté le rapport des experts et approuvé le système de contrôle qu'il préconise.

M. Noble a également indiqué en termes dénués d'équivoque que la déclaration publique faite par le Royaume-Uni le 22 août équivaut à l'acceptation du rapport des experts et des recommandations qu'ils ont émises au sujet d'un contrôle international efficace. M. Zorine, représentant de l'Union soviétique, a alors relevé que les Puissances occidentales acceptaient le système de contrôle proposé par les experts dans le même esprit que l'avait fait le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique. Ces déclarations nous permettent d'espérer qu'une formule reflétant un accord unanime entre les trois grandes Puissances pourra être trouvée à la Conférence de Genève. Nous estimons que cette unanimité est possible et qu'ainsi pourront s'unir tous les efforts destinés à mettre sur pied un système que nous n'aurons, pour notre part, aucune hésitation à accepter à notre tour.

Plusieurs projets de résolutions ont été soumis à l'examen de la Commission, qui portent sur le fonds du problème du désarmement. Ma délégation voudrait définir son attitude à l'égard de ces projets, tout en se réservant le droit de revenir en temps voulu sur les intéressantes suggestions formulées devant cette Commission comme en Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères du Mexique, M. Padilla Nervo, ainsi que sur le projet de résolution présenté par le Ministre des affaires étrangères d'Irlande, M. Aiken.

Nous voterons en faveur du projet de résolution présenté par 17 pays, en tête desquels l'Argentine, notre voisine et amie. Je voudrais me réserver le droit, en ce qui concerne ce projet de résolution, de proposer des modifications de forme afin de faire correspondre exactement le texte espagnol au texte anglais original.

Il est clair que ce projet de résolution, qui aura notre appui, part du principe indispensable, à nos yeux, que le désarmement soulève un problème unique et global, et qu'en conséquence il doit être traité dans son ensemble, quand bien même nous consacrerions une certaine attention à l'examen séparé des parties intégrantes de ce problème. Dans cet esprit, le projet des 17 recommande qu'au cours des négociations entre Etats qui ont procédé déjà à des essais d'armes nucléaires, les parties fassent leur possible pour parvenir rapidement à un accord sur la suspension de ces expériences et sur l'établissement d'un contrôle

international efficace. Le projet demande en outre instamment aux parties à ces négociations de ne pas faire de nouveaux essais d'armes nucléaires tant que les négociations seront en cours. Ensuite, il souligne l'importance et l'urgence de parvenir à la plus large mesure possible d'accord au cours de l'étude qui va être entreprise des aspects techniques des mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise. Le projet affirme enfin la détermination de l'Assemblé de parvenir à l'établissement d'un système mondial de désarmement équilibré assorti d'un contrôle efficace.

Le désarmement soulève la question de la sincérité des intéressés. Il s'agit d'éviter une lutte armée entre les pays, en se préoccupant essentiellement et avant tout de prévenir toute attaque par surprise. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager un désarmement portant sur les armes de type classique sans un désarmement simultané portant sur les armes nucléaires. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, dans notre esprit, d'humaniser la guerre, mais bien de la supprimer, sous tous ses aspects. C'est la raison pour laquelle il ne nous paraît pas suffisant d'exhorter les Etats qui procèdent à des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène de mettre fin immédiatement à ces essais et d'entreprendre des négociations en vue de parvenir à un accord à ce sujet, auquel seraient invités à adhérer tous les autres Etats, sans exiger également une renonciation à la fabrication de nouveaux matériaux et l'interdiction d'utiliser les stocks actuels de matière fissile pour fabriquer des armes. Nous comprenons le désir de libérer l'humanité des dangereuses conséquences des radiations atomiques provenant des expériences faites avec des armes atomiques et à l'hydrogène et nous estimons à leur juste valeur les projets de l'Union soviétique et des treize Puissances, ainsi que la clause qui, dans le premier de ces deux projets, indique que cette cessation serait le premier pas important dans la voie qui doit conduire à l'interdiction totale des armes atomiques et à l'hydrogène et que de plus cette mesure serait un obstacle sérieux à la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive encore plus puissantes que celles qui existent actuellement. Cependant, il faut relever que les explosions faites à titre d'expérience sont destinées, après tout, à vérifier la puissance destructive de ces armes, et qu'elles sont la conséquence plutôt que la cause de l'existence des armes atomique C'est dans la production de matière fissile qu'il faut chercher l'origine du mal,

et s'il est nécessaire de progresser par étapes dans la voie du désarmement et d'envisager par conséquent des mesures qui pouvaient n'être que partielles, il ne faut pas séparer le désir de protéger le genre humain des radiations atomiques de la préoccupation non moins essentielle de soustraire l'humanité au destin auquel pourrait la condamner un accroissement démesuré des stocks d'armes nucléaire ou classiques.

Nous estimons qu'il n'est donc pas opportun de proposer la cessation des expériences d'armes atomiques et à l'hydrogène sans réclamer en même temps la renonciation totale à l'utilisation des armes nucléaires et à leur élimination totale des arsenaux militaires. Mais il faut qu'à cet égard soient prises les mesures réelles et efficaces car nous ne pouvons nous contenter de faire confiance à de simples déclarations des Etats intéressés et à de simples promesses. La seule garantie efficace qui peut nous être donnée réside dans le contrôle de la production et de l'utilisation des matières fissiles, de sorte que nous ayons l'assurance que ces matières ne seront pas utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires, de même que le contrôle d'autres matières premières doit nous permettre de savoir que ces matières ne seront pas utilisées pour la fabrication d'armes classiques. Un système de contrôle international efficace doit donc être mis sur pied au terme d'un accord conclu entre les grandes Puissances.

Dans ce projet de résolution, en faveur duquel notre délégation votera, il existe une mesure constructive qui constitue vraiment un progrès significatif dans la voie du désarmement nucléaire; en présentant ce projet de résolution, M. Lodge, au nom de la délégation des Etats-Unis, a très bien précisé l'évolution de la politique de son gouvernement à la suite de laquelle ont été rédigées les stipulations du projet de résolution des 17 Puissances. La déclaration de M. Lodge, commentant le projet de résolution des dix-sept, nous a donné une véritable satisfaction; pour tous les pays du monde, il est important qu'un pays comme les Etats-Unis d'Amérique modifie sa politique afin de s'adapter aux exigences de la réalité de la situation mondiale, qui est en constante évolution.

En outre, nous affirmons de la manière la plus catégorique que le problème du désarmement ne peut ni ne doit faire de distinction, au point de vue de la solution. entre le désarmement nucléaire et le désarmement de type classique; en effet, il est impossible de dissocier ces deux aspects; le désarmement doit s'appliquer à la fois aux engins nucléaires et aux engins de type classique; c'est à l'élément principal du problème que nous devons nous attaquer, sans nous perdre dans l'accessoire. Certes, en disant cela nous ne prétendons pas ignorer une condition d'une importance primordiale. La fission de l'atome - nous pouvons le dire - a changé tout le problème de la sécurité des divers Etats; les dimensions et les distances, sur la terre, ont diminué au fur et à mesure des progrès gigantesques de la science et de l'industrie. Le problème de la sécurité a acquis de nos jours une dimension nouvelle. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, tous les peuples vivaient dans l'illusion que la protection la plus efficace contre une agression éventuelle consistait à fortifier les frontières. Actuellement, il n'est même plus nécessaire d'envahir les pays étrangers au moyen des troupes pour détruire définitivement les centres les plus vitaux des pays. La course aux armements de notre époque a complètement changé le problème de la sécurité. Après la fission de l'atome - et compte tenu de la situation actuelle des Puissances atomiques - la formule classique de l'équilibre de puissance exige, pour pouvoir être maintenue et défendue, que les recommandations relatives au désarmement visent, non seulement les armes les plus nouvelles, mais également les armements de type classique; s'il n'en était pas ainsi, les armements de type classique modifieraient l'équilibre de puissance à tel point, le rendraient à nouveau tellement précaire qu'en fin de compte le sort de la paix ou de la guerre serait exclusivement entre les mains de celui qui aurait ou prétendrait avoir la supériorité dans le domaine des armements de type classique.

Nous souhaitons tous que le désarmement devienne une réalité; nous ne devons pas nous laisser arrêter ici par l'examen des points de détail. Ce que nous voulons éviter, c'est le pouvoir destructeur de tous les facteurs de guerre; nous voulons affirmer que la sécurité de tous doit être garantie contre la possibilité d'attaque par surprise. Cet objectif ne pourra être atteint sans un contrôle international strict et efficace, un contrôle permettant de déceler dès leur apparition les premiers sympthomes d'agression, afin de prévenir, même temporairement, les attaques par surprise.

Le patrimoine de notre civilisation exige des sacrifices et des efforts énormes; à une époque où les guerres modernes ont des répercussions pour tous les peuples, la défense de la paix internationale intéresse tous les pays du monde. Les pertes en hommes et en biens, la jeunesse handicapée, les grandes villes en ruines, la destruction de trésors incalculables, l'extension des conflits dans le monde entier, tout cela nous oblige à rechercher, avec plus d'énergie, de courage et de confiance que par le passé, des méthodes d'arbitrage afin d'assurer, grâce au désarmement, une paix permanente qui permette à tous les peuples de vivre et de travailler dans la dignité.

Ayant toujours eu le culte des doctrines les plus désintéressées dans le domaine du droit international, notre pays s'est toujours fait un devoir, en vertu de la Constitution même de notre république, de pratiquer la loyauté la plus entière à l'égard de tous les autres pays; notre pays peut déclarer que, durant toute notre histoire, il n'a été emporté ni par l'ambition de grands capitaines, ni par des rivalités économiques, ni par les velléités des politiciens, ni par les antagonismes de races. Nos actes sont exempts de tout préjudice; nos mains ne sont pas entachées de sang; nous avons toujours préconisé et mis en pratique les méthodes les plus amples d'arbitrage, les théories juridiques sans réserve et, si nous ne nous sommes jamais inclinés devant les puissants, nous n'avons jamais humilié les faibles. Nous avons travaillé, dans un esprit de paix avec le monde entier, à rechercher des solutions pacifiques à tous les problèmes internationaux, la conscience claire et l'esprit serein.

Nous joignant à d'autres pays d'Amérique latine, nous avons déposé le projet de résolution figurant au document A/C.1/L.209, qui suggère d'ajouter un paragraphe au projet de résolution des dix-sept Puissances - projet en faveur duquel nous allons voter - et nous proposons que les fonds rendus disponibles du fait du désarmement, et à mesure que des progrès seront réalisés dans ce domaine, servent à consacrer des crédits supplémentaires à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, notamment dans les pays peu développés. Le désarmement libérerait des ressources précieuses qui permettraient aux pays qui en ont besoin de se développer davantage, compte tenu des priorités logiques et des besoins à satisfaire.

Je voudrais terminer par une brève allusion à la lourde responsabilité que nous assumons tous ici, dans cette situation critique et décisive, en cette heure de crainte et d'angoisse que traverse l'humanité. Je tiens à répéter que nous formons les voeux les plus sincères pour que nos décisions sur le désarmement, étant donné la gravité et l'ampleur du problème, soient adopées à l'unanimité; pareil geste serait de nature à satisfaire l'opinion publique mondiale.

Aucun Etat où la volonté populaire s'exprime librement ne désire la guerre; nous aspirons tous au désarmement; ainsi, fidèles à notre volonté inébranlable et à nos traditions, nous affirmons que l'appui le plus ferme de la sécurité est justement l'établissement d'une paix garantie par des institutions démocratiques authentiques.

Les Nations Unies ont été créées par des peuples épris de paix. Le maintien de la paix nous confère à tous des obligations impérieuses, quelques institutions que nos peuples se soient données, de quelque manière que vivent nos communautés démocratiques.

Mais ce ne sont pas les peuples qui sont consultés directement. Ce sont les gouvernements qui expriment l'amour des peuples pour la paix ou leur volonté de recourir à la guerre. Il appartient donc aux gouvernements, aux chefs politiques de bien se rendre compte, en pleine loyauté, de la conscience universelle et d'inspirer leur attitude du jugement de cette opinion. A un certain moment, le monde a pu juger que le désarmement était une utopie. Mais nous affirmons qu'aboutir aujourd'hui à ce qui paraissait hier un idéal inaccessible et utopique constitue la clameur la plus urgente de l'espérance humaine. Nous souhaitons que l'Assemblée le comprenne.

M. NISOT (Belgique): Comme les autres, ma délégation tient à se faire l'écho du sentiment de satisfaction qu'éprouve la Commission à siéger sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, et avec l'assistance des personnalités qui sont à vos côtés.

La position de la Belgique a été exposée par M. Wigny, son Ministre des affaires étrangères, le ler octobre, à l'Assemblée. Je puis donc être bref, ce qui sied à ce stade du débat.

La délégation belge s'est associée à l'initiative, objet du projet de résolution A/C.1/L.205. En voici les raisons.

La question du désarmement s'avère extrêmement complexe, comprise qu'elle se trouve dans celle de la sécurité, dont elle est inséparable. Interdépendants, ses éléments ne sont susceptibles de solution qu'en relation avec le but poursuivi : parvenir à une plus grande sécurité. Le projet de résolution respecte manifestement cette conception et ses dispositions doivent s'interpréter en conséquence.

Le projet s'inspire de deux principes essentiels. D'une part, il implique le caractère bilatéral des mesures qu'appelle toute réglementation des armements compatible avec la sécurité. Sans cette condition, en effet, serait compromis l'équilibre, l'équipollence, dont dépend le maintien de la paix. D'autre part, le projet tient dûment compte de l'impératif du contrôle, principe qui, à l'égal du premier, domine le problème.

Il est vrai que, tout aussi fréquemment que par le passé, on fait grand état de la confiance mutuelle. Ce thème conserve sa valeur. Mais peut-on mieux susciter

ou entretenir la confiance que par les précautions susceptibles de raréfier les déceptions? Il ne se trouve pas de législation, si ancienne soit-elle, qui n'ait pour principal dessein d'éprouver les intentions, de vérifier, de contrôler, afin de rendre possible la coexistence des individus. A fortiori, dans les matières qui nous occupent, ne saurait-on, insouciant des conséquences humaines, prétendre créer en dehors du contrôle les conditions propres à conjurer les risques, alors qu'ils sont aujourd'hui exceptionnellement graves et que l'histoire des nations proclame leur probabilité.

Le projet de résolution fait une large place à la méthode consistant à approcher par des acheminements techniques le problème dont le désarmement est un aspect. C'est là un processus rationnel. Comment négocier avec profit sur le terrain politique, si l'on n'a pas déterminé, selon des critères certains, ce qui est réalisable dans le concret? Le bien-fondé de cette méthode trouve une confirmation particulièrement apparente dans les travaux des experts qui ont conclu à la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires. La Belgique attache un grand prix à la suspension de ces essais. La résolution insiste pour que les Etats qui les pratiquent mettent tout en oeuvre affin de parvenir prochainement à un accord. Elle leur demande instamment de s'abstenir des essais au cours de leurs négociations, lesquelles sont imminentes.

Le projet de résolution encourage vivement la poursuite des recherches tendant à l'élucidation, sous l'angle technique, des mesures propres à prévenir les attaques par surprise et à conduire à l'établissement d'un système mondial de désarmement équilibré. Pareil désarmement, selon une conviction générale, doit affecter, dans l'ordre militaire, la production et l'accumulation des matières fissiles.

Enfin, le projet réaffirme la responsabilité des Nations Unies à l'égard de la question du désarmement. Il souligne l'importance des délibérations et des résolutions de l'Assemblée, ainsi que la valeur de l'apport que constitue le concours du Secrétaire général. De plus, l'Assemblée n'ayant que des pouvoirs de recommandation, c'est à juste titre que, par ses termes et leurs implications, il met particulièrement en relief combien est urgente la conclusion des accords indispensables.

Bref, si l'on tient compte de la nécessité de procéder graduellement, le projet de résolution se présente, dans la phase actuelle, comme une contribution

utile aux efforts visant à la solution du problème. C'est pourquoi la délégation belge lui a donné son appui.

Je ne veux pas terminer sans prier notre collègue du Salvador de vouloir bien agréer et transmettre à son gouvernement, ainsi qu'à la famille du Docteur Guerrero les vives condoléances de la délégation belge. Le décès du Docteur Guerrero prive la Cour d'un très grand juge. C'est une perte immense pour la justice internationale.

M. BRANNON (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Au début de notre intervention d'aujourd'hui, la délégation du Salvador voudrait à son tour exprimer le sentiment de vive émotion et de tristesse que nous avons éprouvé à la nouvelle du décès de M. Gustavo Guerrero, notre illustre compatriote, qui occupait une chair de droit à notre Université. Juriste éminent, il avait consacré sa vie à la noble cause du maintien de l'harmonie, de la justice et de la paix universelle. Ancien Ministre des affaires étrangères de notre pays, il fut un défenseur énargique du principe de la non-intervention, à une époque où ce principe, délà incorporé dans le droit international américain, n'avait pas encore de racines profondes chez ceur qui devaient être appelés par la suite à le faire respecter. Nous nous rappelons tous encore sa participation à la Conférence inter-sociale de La Herone au cours de laquelle M. Guerrero avait su interpréter le besoin d'autonomie et d'indépendanc de sa patrie mais aussi de tous les pays d'Amérique latine. Il fut le défenseur, au cours de débats mémorables, du principe de non-intervention dont j'ai parlé tout à l'heure. L'Université du Salvador doit à M. Guerrero le premier décret reconnaissant son autonomie. Au moment de sa mort, comme l'a dit tout à l'heure M. Urquia, M. Guerrero était juge à la Cour internationale de Justice de La Haye. Notre délégation tient à dire ici combien elle a été sensible à l'hommage qui a été rendu à la mémoire de M. Guerrero par les membres de la Première Commission qui ont observé une minute de silence. Je remercie tout spécialement les représentants de la Belgique et de l'Uruguay qui ont exprimé leurs condoléances. Le meilleur hommage que nous puissions rendre à la mémoire de l'illustre disparu est de suivre son exemple de dignité et d'honneur dans notre ligne de conduite internationale.

Il m'appartient maintenant, et je le fais bien volontiers, de remplir un devoir protocolaire. Je voudrais répéter publiquement les félicitations que je vous ai adressées personnellement au moment de votre élection au poste de Présidende la Première Commission. Toutes les délégations sont heureuses d'avoir vu exaucer leur voeu au moment de la présentation de votre candidature. Nous sommes convaincus que la confiance dont vous avez été l'objet est un honneur pour notre pays. En ce qui me concerne votre élection ne m'a pas surpris car je connais votre compétence de juriste, votre expérience de diplomate et il m'a été facile de comprendre pourquoi vous avez été choisi par la Commission. Je suis certain que sa confiance ne sera pas déque.

Je tiens également à adresser mes vives félicitations au Vice-Président et au Rapporteur de notre Commission. Nous savons combien ils sont dignes de notre confiance et nous sommes certains qu'ils sauront faire face à leurs grandes responsabilités.

La délégation du Salvador estime que la question examinée actuellement par la Première Commission et qui figure aux points 4, 7 et 8 de notre ordre du jour, est de la plus haute importance. C'est pourquoi nous avons suivi avec beaucoup d'attention le développement de la discussion. Nous avons voulu peser chaque argument. Nous avons voulu nous rendre compte des obstacles qui s'opposaient à un accord entre les pays et nous avons constaté que les deux couvants d'opinion qui se sont manifestés ne semblent pas vouloir se modifier ni changer leur position initiale. Nous nous trouvons donc dans une impasse sur la question du désarmement, à un moment où nous arrivons à la fin du débat général. Nous nous rapprochons du vote mais un rapprochement des points de vue des Puissances n'a pas eu lieu alors que c'est cela que tous les peuples du monde souhaitaient vivement.

Au cours du débat général, notre Ministre des affaires étrangères, M. M. Ortiz Mancia, dans le discours qu'il fit le 30 septembre, prévoyait les résultats que nous constatons maintenant lorsqu'il disait :

"Des situations aussi graves que celles prévalent en Extrême-Orient et au Moyen-Orient rendent extrêmement difficile l'étude sereine de certains points les plus importants de l'ordre du jour de la session. Je veux parler du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique. Si cet examen est difficile, faute du climat de modération nécessaire, il est encore plus difficile d'aboutir à des conclusions concrètes sur nombre de problèmes importants dont la solution, même provisoire, contribuerait à atténuer la tension internationale." (A/PV.764, page 11)

Et M. Ortiz Mancia disait encore :

"Malheureusement, un péril formidable menace l'humanité. L'angoisse demine toutes les consciences." (Ibid., page 12)

Cette angoisse a marqué les consciences du sceau caractéristique de cette deuxième moitié du XXème siècle, donnant à nos pensées un cours difficile. Enfin, notre Ministre des affaires étrangères terminait en disant :

"On se demande avec anxiété jusqu'à quel point les hommes d'Etat des nations les plus puissantes se rendent compte de leurs écrasantes responsabilités ...

"Voueront-ils à l'extermination des peuples innocents, imposant à ces derniers les conséquences de rivalités qui peuvent et devraient être dépassées." (Ibid., page 12)

En séance plénière de l'Assemblée comme en cette Commission, nous avons entendu répéter constamment des arguments en faveur de l'une ou l'autre de ces deux thèses diamétralement opposées dans la forme, mais indentiques sur le fond.

L'une d'elles veut que la cessation des expériences atomiques et la réduction des budgets militaires des grandes Puissances constituent un aspect du problème général du désarmement et qu'en conséquence la discussion doit porter sur l'ensemble, étant entendu que l'un des espects du problème peut faire l'objet d'une analyse particulière.

L'autre thèse consiste à dire que, dans la répartition des points aux diverses Commissions, on doit faire une distinction nette entre les aspects du désarmement : cessation des essais de l'arme atomique et réduction des budgets militaires des grandes Puissances.

L'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a voulu faire la séparation des points à l'ordre du jour et les partisans d'un examen distinct des sujets déclarent qu'en conséquence il convient de commencer par le premier point renvoyé par l'Assemblée générale à la Première Commission, c'est-à-dire la cessation des essais d'armes atomiques ou à l'hydrogène, étant donné que c'est celui que se prête le mieux à un accord.

A première vue, il peut sembler que les deux opinions ne soient pas tellement divergentes puisqu'elles tendent à un objectif commun : le désarmement. Tout naturellement la question se pose alors de savoir pour quelles raisons, depuis tant de jours, aucun progrès n'a été réalisé sur la voie du désarmement, puisque chaque délégation, quelle que soit la thèse qu'elle défend avec chaleur, a pour objectif un accord total.

On a souligné à maintes reprises qu'il s'agit à vrai dire d'un problème politique où il y a des courants de fond, où les intérêts et la sécurité des grandes Puissances nucléaires jouent un rôle décisif - Puissances qui ont été qualifiées de nucléaires parce qu'elles possèdent ces armes de destruction massive qui sont précisément la cause de l'anxiété dans le monde. Dans sa brillante intervention du 21 octobre, M. Amadeo, représentant de l'Argentine, a notamment déclaré:

"L'Organisation des Nations Unies a pour but de garantir la paix dans la justice et non de faire changer le pouvoir de mains. Il ne s'agit pas de renverser les rois ou d'en introniser de nouveaux. La puissance militaire

actuelle des différents pays est le fruit d'un processus historique qui n'est pas de notre compétence. Nous ne sommes pas, en notre qualité de représentants au sein d'une Organisation internationale, invités à préconiser des mesures devant se traduire par une modification de l'équilibre mondial, car il est certain que les premiers à s'opposer à ce changement seraient les Etats qui se considéreraient comme lésés." (A/C.1/PV.957, page 36)

En dépit du bien-fondé de cette thèse, l'heure a sonné de surmonter les obstacles. Il est temps d'abandonner les positions désespérées. Il est indispensable de prendre position, ici, à une manière catégorique. Il y a une force que les petites nations doivent invoquer pour faire prévaloir leurs droits. Cette force, c'est celle de l'opinion publique mondiale et il nous faut compter avec elle. Si nous disons aux grandes Puissances, avec courage, avec loyauté, avec toute l'énergie de notre conviction et du droit que nous avons de nous exprimer, que nous ne voulons pas de la guerre, que nous sommes épris de paix, que nous voulons la préservation de notre espèce, que nous sommes opos és à l'arme nucléaire qui est capable d'anéantir des populations entières, si nous leur montrons, enfin, par nos actes et par notre conduite, combien nous méprisons la course aux armements, elles finiront par rejoindre nos vues et par accepter quelque formule de rapprochement et d'accord qui ramènera la tranquillité et la paix chez tous les peuples.

C'est à juste titre que notre Ministre des affaires étrangères a posé la question de savoir jusqu'à quel point les dirigeants des grandes Puissances ont le droit de condamner à l'extermination des innocents en leur infligeant les conséquences redoutables de rivalités qui ne sont pas immuables. Dans le passé, nous avons vu que les régimes totalitaires les plus solides avaient été influencés par l'opinion publique. Dans son intervention, le représentant du Venezuela a montré l'exactitude de cette affirmation. Il n'est donc pas difficile de reconnaître que, dans la question du désarmement, la pression de l'opinion publique mondiale joue un grand rôle. En fait, c'est le seul facteur qui peut finir par influer sur les grandes Puissances et sur les autres pour sortir de l'impasse et aboutir à des solutions pratiques.

Le représentant du Pérou, M. Belaunde, a fait valoir ici même un argument très intéressant. Faisant allusion à une certaine opinion selon laquelle l'Union soviétique ne recherche pas, dans cette Assemblée, l'entente, mais désire se servir de cet organe comme d'une tribune de propagande, M. Belaunde nous a dit qu'il fallait, au contraire, féliciter le Gouvernement et le délégation soviétiques pour leur souci de tenir compte de l'opinion publique. Le représentant du Pérou a laissé entendre que, même si les intentions imputées à l'Union soviétique étaient exactes, il y aurait lieu d'être satisfait de la préoccupation montrée par une grende Puissance de se justifier devant l'opinion publique.

Cela étant dit, ma délégation tient à déclarer qu'à son avis, la question du désarmement constitue un tout indissoluble. Nous sommes donc partisans de l'étude conjointe du désarmement, de la cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène et de la réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Nous sommes évidemment en faveur d'un prélèvement sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement pour les consacrer à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, notamment dans les pays peu développés.

Etant donné ce caractère indissoluble du problème et des questions de fond principales, le projet de résolution qui a notre préférence est celui des dix-sept Puissances (A/C.1/L.205), avec l'additif proposé par plusieurs pays dans le document A/C.1/L.209). Dans ce dernier amendement, on propose d'ajouter au projet de résolution des dix-sept un paragraphe aux termes duquel les Etats intéressés sont à nouveau invités à consacrer "par prélèvement sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement et à mesure que des progrès seront réalisés dans ce domaine, des crédits supplémentaires à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, notamment dans les pays peu développés". (A/C.1/L.209).

Cependant, si un projet de résolution recevait, au moment du vote, la majorité nécessaire à son adoption, mais sans être approuvé par l'une ou l'autre des grandes Puissances - ce qui le condamnerait à demeurer lettre morte, comme ce fut le cas des résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée, notamment lors de sa dernière session - il serait peut-être opportun d'envisager la création d'un groupe de travail où seraient représentés les pays auteurs de projets de résolutions - ou les groupes de pays lorsqu'il s'agit de projets de résolutions communs - et les grandes Puissances, afin d'étudier la possibilité de rédiger en temps voulu un projet de résolution transactionnel pouvant être adopté à l'unanimité et qui offrirait de meilleures perspectives de progrès sur la voie du désormement et du renforcement de la paix.

Cette dernière suggestion est semblable à celle faite par le représentant d'Haïti dans l'intéressant discours qu'il a prononcé ici le 23 octobre. En la reprenant, nous ne voulons pas simplement contribuer à réunir les avis sur une question d'une importance indiscutable; nous entendons également marquer notre gratitude aux délégations qui ont accompli de louables efforts en soumettant à

la Première Commission des projets de résolutions tendant à sortir de l'impasse et à résoudre les points principaux en discussion. Nous regrettons, cependant, de ne pouvoir appuyer certains projets qui ne traitent que d'aspects partiels de la question du désarmement. C'est le cas, par exemple, du projet de résolution de l'Inde et de la Yougoslavie relatif à la composition de la Commission du désarmement (A/C.1/L.210). Ce projet de résolution nous semble être une formule habile d'envisager la composition de cet organisme.

Nous désirons également exprimer notre sympathie à la délégation de l'Irlande, auteur du projet de résolution qui tend à limiter une diffusion plus large des armes nucléaires et qui est inspiré par un sentiment humanitaire puissant (A/C.1/L.206).

Je voudrais revenir, étant donné son intérêt, sur une partie du discours prononcé par le représentant de Cuba, M. Nuñez-Portuondo, le 21 octobre, devant cette Commission. Le représentant de Cuba a envisagé la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour faire face aux dépenses entraînées par la formation de forces militaires en vue du rétablissement de la paix; ce Fonds devrait être alimenté par des contributions volontaires, dans des conditions semblables au Fonds d'assistance technique. Il est clair que les grandes Puissances devraient apporter une contribution supérieure à celle des autres pays, étant donné la responsabilité spéciale qui leur incombe du point de vue du maintien de la paix et de la sécurité interrationales. Ma délégation estime que si les grandes Puissances bénéficient, conformément à la Charte et à la pratique des Nations Unies, de privilèges particuliers, tels que leur condition de membres permanents du Conseil de sécurité disposant du droit de veto, leurs responsabilités dans certaines situations particulières sont plus grandes. L'idée de la délégation de Cuba est particulièrement intéressante pour les petits pays, étant donné leurs ressources limitées.

A l'heure actuelle, comme vous le savez, les forces d'urgence sont financées suivant un pourcentage classique adopté pour toutes les contributions des Etats Membres de notre Organisation. Cela est onéreux pour les petits pays, et cela nous oblige à distraire de nos budgets respectifs des ressources qui pourraient être consacrées aux programmes économiques ou à la mise au point des services publics de nos pays. Par exemple, les budgets d'éducation publique et de santé publique sont insuffisants dans certains petits pays. Ma délégation se rend bien compte que la question n'est peut-être pas précisément à l'ordre du jour et qu'il faudrait la traiter dans une autre Commission; mais, comme l'un des points à notre ordre du jour porte sur la réduction des budgets militaires des Grandes Puissances et sur l'affectation des économies réalisées au développement des pays sous-développés, nous ne voudrions pas laisser échapper cette occasion de faire allusion à ce problème.

Rien ne serait plus juste que de libérer quelque peu les petites puissances de la charge écrasante que représente, à l'heure actuelle, la contribution qu'elles apportent à la création et au maintien d'une force d'urgence, contribution dont le montant est fixé conformément aux règles qui régissent actuellement la répartition des fonds figurant au budget des Nations Unies.

Nous aimerions pouvoir traiter de ces questions en détail. Nous avons dû cependant nous limiter et nous nous bornerons, en dernier lieu, à examiner le projet présenté par la délégation du Mexique. Le projet de résolution mexicain (A/C.1/L.208) nous a été présenté par le Ministre des affaires étrangères du Mexique, M. Padilla Nervo, qui nous a dit, le 13 octobre dernier : "Le désarmement est la question la plus importante de notre époque sur le plan international... l'accord technique conclu à Genève est un instrument nécessaire et à la fois suffisant pour arriver à un accord politique interdisant les explosions expérimentales" (A/C.1/PV.946, pages 36 et 37). Il ajouta :

"Cependant, ce qui précède n'implique en rien la méconnaissance de la responsabilité incombant aux Nations Unies... le désarmement dépend principalement des Grandes Puissances... mais n'en intéresse pas moins profondément les autres Etats Membres... voilà pourquoi il serait difficilement admissible et peu logique que l'Organisation des Nations Unies... ne puisse s'occuper des questions vitales concernant le désarmement qu'une fois par an seulement". (Ibid., page 41).

Enfin il précisa : Il est indispensable de n'épargner aucun effort pour éviter que la situation qui a existé dans l'intérim des deux dernières Assernables ne devienne une situation permanente". (A/C.1/PV.946, page 41)

Depuis la dernière Assemblée générale, la situation sans issue dans laquelle nous nous sommes trouvés à ce moment-là a revêtu un caractère permanent. C'est pourquoi M. Padilla Nervo envisageait de favoriser la reprise rapide des négociations et proposait que la Première Commission invitât les représentants des Grandes Puissances à se réunir à New-York sans retard, immédiatement si possible, pour étudier la reprise des négociations en matière de désarmement et pour essayer de définir l'organisation qu'il conviendrait de créer à cet effet afin de sortir de cette impasse où nous sommes depuis l'année dernière.

Cette analyse de la situation faite par M. Padilla Nervo a été remarquable. Elle vient s'ajouter à d'autres analyses non moins excellentes, en matière de désarmement.

Je ne veux pas sous-estimer non plus les projets de résolutions qui ont été déposés sur le même sujet, et dont j'ai parlé précédemment. Pourtant, ma délégation estime qu'en une matière aussi délicate, la conception qui nous a été exposée par la délégation du Mexique constitue l'analyse la plus claire et la plus réaliste. J'estime donc qu'il nous faut appuyer le plus chaleureusement possible le projet de résolution présenté par la délégation mexicaine.

Si l'on veut réellement aboutir à un accord, il est logique que l'initiative revienne en premier lieu aux puissances ayant à leur disposition l'arme nucléaire : c'est bien là le but poursuivi par le projet de résolution du Mexique. Nous devons reconnaître que, pour remédier à la situation actuelle, la coopération des grandes Puissances est indispensable. A son défaut, aucune entente, aucun projet de résolution ne peut aboutir à un résultat. Cela ne favorise que des victoires parlementaires, éphémères et transitoires, victoires de propagande parfaitement inefficaces et incapables de s'opposer au départ d'une fusée de destruction massive ou au lancement d'une bombe atomique. Les puissances qui ne possédent pas d'armes nucléaires l'ont déjà dit : nous ne sommes que les porte-parole de l'opinion publique, nous ne pouvons que peser de toute notre force sur les décisions des grandes Puissances, afin de protéger la paix.

Le projet de résolution présenté par la délégation mexicaine échappe à la spéculation. Il nous oblige à garder les deux pieds sur terre, sur un terrain solide, et il nous montre bien qu'il est indispensable, avant tout, que les représentants des grandes Puissances reprennent les conversations sur le désarmement. Cela se ferait à la demande de notre Première Commission; n'oublions pas que celle-ci est, à l'heure actuelle, le seul organisme où peut se faire entendre la voix de l'opinion publique.

Ma délégation répète qu'elle adhère le plus chaleureusement possible à la proposition du Mexique et qu'elle fait sien, en conséquence, le projet de résolution A/C.1/L.208. Nous estimons en effet que si ce projet est adopté nous aurons fait un grand progrès. Nous aurons ainsi rattrapé en partie le temps perdu en discours innombrables, sans doute pleins de valeur et de jugement, mais qui, pour la plupart, présentent le grand défaut de ne pas apporter de moyen pratique nous permettant de progresser sur la route difficile et ardue de la solution des questions concernant le désarmement.

Ainsi, notre délégation appuie avec la plus grande énergie le projet de résolution du Mexique. Nous estimons que ce projet représente un effort courageux et objectif pour sortir de l'impasse où nous sommes malheureusement placés.

Je voudrais conclure en déclarant qu'à notre avis les Nations Unies constituent le stade le plus avancé de l'entente entre les peuples du monde, qu'elles sont une Organisation magnifique permettant à l'opinion publique mondiale de s'exprimer et qu'elles sont, enfin, un apport décisif à la grande cause de la paix.

Mon pays est surpeuplé. Il a une histoire de lutte héroïque contre le milieu, contre la nature et s'est toujours efforcé d'améliorer sa situation économique. Le peuple du Salvador désire la paix et, pour y parvenir, il est prêt à consentir les plus grands sacrifices. Notre Gouvernement et notre peuple ont le plus grand espoir en l'Organisation des Nations Unies qui doit être le centre où triomphe la raison, où le droit l'emporte, où les grandes valeurs morales, qui constituent le patrimoine inappréciable de l'homme civilisé, soient défendues.

M. SON SANN (Cambodge): Monsieur le Président, j'ai le devoir de vous présenter, ainsi qu'à la délégation du Salvador, au nom du Gouvernement royal du Cambodge et de la délégation de ce pays, l'expression de mes très sincères condoléances pour la perte que le Salvador et le monde entier viennent de subir en la personne du grand diplomate et de l'éminent juriste qu'était M. Gustavo Guerrero.

Qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter très sincèrement non seulement de votre élection, mais aussi de la façon admirable avec laquelle vous dirigez nos débats. J'adresse également mes félicitations au Vice-Président et au Rapporteur, ainsi qu'à tous les membres de votre Bureau.

La question du désarmement est débattue depuis bientôt treize ans au sein de l'Organisation des Nations Unies et, avant l'ONU, elle était déjà à l'ordre du jour de la Société des Nations. Tous les aspects du problème ont été discutés. D'autres orateurs se sont déjà, au sein de cette Commission, étendus longuement et avec une grande éloquence sur les dangers mortels des explosions nucléaires et thermonucléaires, sur la nécessité de la cessation immédiate des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, sur l'urgence du désarmement général, sur l'opportunité de la destruction des stocks d'armes atomiques et nucléaires, sur l'utilisation pacifique de l'espace cosmique et aussi sur l'utilité de la réduction des budgets militaires en vue d'une aide accrue aux pays sous-développés.

Tout le monde déclare être d'accord sur le principe du désarmement et de la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène. Les techniciens se sont déjà réunis et ont même conclu à la possibilité d'un contrôle de l'arrêt des explosions expérimentales.

Mais il me semble que l'accord est loin d'être fait sur les moyens à employer, sur la procédure à suivre.

M. Son Sain (Cambodge)

Tout d'abord, faut-il laisser les trois Puissances dites atomiques essayer, entre elles seules, de régler toutes ces questions?

La délégation cambodgienne est convaincue que rien ne se réglera sans leur accord, mais elle est également convaincue que rien de définitif ne pourra être conclu sans la participation directe ou indirecte de toutes les autres nations, grandes et petites.

En effet, les conséquences néfastes des explosions nucléaires et thermonucléaires se font sentir bien au-delà des frontières de ces trois grands pays. Souvent, ce sont des habitants d'autres pays qui en sont victimes. En cas de guerre atomique, les populations des pays non belligérants, comme celles des pays en guerre, subiront toutes le même sort : l'extermination et des souffrances atroces. Les petits pays surtout, parce qu'ils sont démunis de ressources et des moyens de protection nécessaires, seront les plus exposés.

Par ailleurs, d'autres pays, comme la France, pourront bientôt fabriquer des armes nucléaires. Est-il souhaitable, est-il seulement possible de les écarter des négociations sur le désarmement? Déjà, la France a déclaré, au sein de cette Commission qu'elle ne se considérera pas comme engagée par les négociations qui vont s'ouvrir, en dehors d'elle, à Genève.

Je me permets également de rappeler ici les paroles prononcées par Son Altesse Royale le Prince Norodom Sihanouk, du Cambodge :

"Nous ne pourrions pas davantage mettre vraiment fin aux essais d'armes nucléaires aussi longtemps que la Chine, placée au ban des nations et n'ayant à répondre de ses actes devant personne, pourra offrir le concours de ses savants et le refuge de son immense territoire aux recherches et aux expériences qu'une Puissance amie pourrait lui demander de poursuivre".

(A/PV.756, p. 16)

Il est encore plus évident que des négociations en vue d'une réduction des armements dits conventionnels ne seront pas valables sans la participation de pays tels que la Chine qui compte plus de 600 millions d'habitants.

Qu'on le veuille ou non, l'Organisation des Nations Unies devra connaître, directement ou indirectement, de toutes négociations en vue d'un désarmement nucléaire ou d'un désarmement général. Le but principal de l'Organisation des Nations Unies, sa raison d'être, n'est-il pas le maintien de la paix dans le monde?

A cet égard, le représentant de l'Arabie Saoudite, Son Excellence M. Ahmed Shukairy, a fait un saisissant historique des efforts déployés depuis douze ans par notre Organisation, efforts qui, hélas, se sont traduits jusqu'ici par des échecs continuels. Il est vrai que les négociations entre les Puissances intéressées elles-mêmes n'ont guère eu plus de succès.

Ne pensez-vous pas qu'il soit temps, en cette treizième session, d'essayer de changer notre méthode de travail en vue de trouver de nouveaux moyens d'action pour l'Organisation des Nations Unies? Faut-il continuer à nous contenter de résolutions platoniques et accepter que les décisions de notre Organisation demeurent lettre morte? Notre devoir consiste-t-il seulement à élaborer des projets de résolutions, à les voter, puis à laisser faire ce qu'on veut?

A force d'être bafouée, l'Organisation des Nations Unies, suprême espoir des petites nations, ne finira-t-elle pas par perdre tout son prestige, toute son autorité?

Chaque pays Membre ne doit-il pas avoir le courage de son opinion et contribuer à susciter, à créer une opinion publique forte en faveur de l'Organisation des Nations Unies, une opinion mondiale courageuse, capable de faire prendre des sanctions morales ou matérielles contre les pays récalcitrants?

"Il ne serait peut-être pas inutile, a déclaré également Son Altesse Royale le Prince Norodom Sihanouk, du Cambodge, au cas où l'Organisation des Nations Unies se définirait comme un club des nations pacifiques, d'envisager non seulement les cas dans lesquels des nations seraient indignes d'y entrer, mais encore les cas des pays déjà Membres qui, par leur politique, ou leur action antipacifique, ne seraient pas dignes de continuer à y siéger". (Ibid.)

Il m'a paru que le problème du contrôle, possible au point de vue technique, présente de grandes difficultés au point de vue politique. On parle de souveraineté nationale. Je me demande, quand la question est également vitale pour tous les peuples de la terre, si cette souveraineté nationale ne souffrirait pas plus facilement d'un contrôle par les Nations Unies ou par une Commission composée "de représentants de pays insoupçonnables de partialité ou d'alignement", et d'experts des Puissances nucléaires.

en de la composition La composition de la

M. Son Sann (Cambodge)

En tout cas, la délégation du Cambodge appuie les déclarations qui, comme celles de Son Excellence U Thant, représentant de la Birmanie, ont fait appel à une entente et à une décision immédiates.

Une résolution votée à l'unanimité serait éminemment souhaitable. Pour cela, la Commission pourrait donner suite à la proposition de M. Sylvain, représentant d'Haïti, et qui vient d'être reprise par le délégué du Salvador, concernant la formation, au sein de cette Commission, d'un Comité chargé d'élaborer, conjointement avec les délégations des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, un projet de résolution susceptible d'être adopté à l'unanimité. Les membres de ce Comité pourront être désignés par vous, Monsieur le Président, selon une répartition équitable pour éviter toute méfiance.

Si cette proposition n'est pas retenue et si l'on procède à un vote sur les différents projets de résolution, la délégation du Cambodge votera en faveur de celui qu'elle a soumis conjointement avec l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Maroc, le Népal, la République Arabe Unie, le Yémen et l'Ethiopie (Doc. A/C.1/L.202.Rev.1/Add.1).

Mais la délégation du Cambodge souhaite une décision unanime et énergique. Elle souhaite également : 1) que l'Organisation des Nations Unies participe ou tout au moins puisse suivre de près les négociations qui s'ouvriront très prochainement à Genève sur la cessation des essais d'armes atomiques et à l'hydrogène et sur l'établissement d'un système de contrôle international; 2) que l'Organisation des Nations Unies remette sur pied une Commission du désarmement qui fonctionne immédiatement, au besoin en suivant et en contrôlant les négociations de Genève, soit animée d'un esprit nouveau, soutenue par une opinion publique forte et disposée, le cas échéant, à proposer toutes sanctions qui pourraient être prises par notre Organisation.

Si cela s'avère impossible, il faudra avouer franchement et sans tarder l'inefficacité des Nations Unies et son échec dans le domaine du désarmement général, afin que les peuples du monde n'entretiennent plus un vain espoir et afin qu'ils s'emploient à rechercher d'autres solutions pour obliger tous les responsables à s'entendre enfin pour une cessation immédiate des essais d'armes nucléaires en vue d'un désarmement rapide et général.